



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARTICIPATION DE LA CPA A LA COP-24, LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ÉVÉNEMENT EN MARGE DE LA CONFERENCE PORTANT SUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS RELATIFS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

KATOWICE, POLOGNE, LE 10 DECEMBRE 2018

Une délégation de la Cour permanente d'arbitrage (« CPA ») a participé à la COP-24, la 24^e Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (« CCNUCC ») organisée par la présidence polonaise à Katowice, en Pologne, du 2 au 14 décembre 2018. Les représentants de la CPA se sont joints aux près de 30 000 autres participants à la COP-24, y compris des dirigeants mondiaux, des organisations internationales, des ONG, des scientifiques, des groupes commerciaux et des groupes de la société civile. La CPA a également organisé et co-animé un événement officiel en marge de la Conférence.

Chaque année depuis l'adoption de la CCNUCC en 1992, les parties à la Convention se réunissent afin d'évaluer et de faire progresser sa mise en œuvre. L'Accord de Paris, un accord international largement ratifié visant à limiter la hausse de la température de la Terre, a été adopté lors de la COP-21 en 2015 et est entré en vigueur en 2016. Les dirigeants mondiaux devraient négocier et finaliser le programme de travail de l'Accord de Paris au cours de la COP-24. Le programme de travail définira les lignes directrices pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris et détaillera la façon dont les parties à la CCNUCC respecteront leurs obligations générales aux termes de l'Accord de Paris, y compris en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'en ce qui concerne le financement des efforts d'atténuation et des mesures d'adaptation dans les pays en développement.

La CPA a administré le règlement de différends portant sur des projets découlant de la CCNUCC et de son Protocole de Kyoto, notamment en vertu des [règlements facultatifs de la CPA pour l'arbitrage](#) et la [conciliation](#) des différends relatifs aux ressources naturelles et à l'environnement. Elle fait également fonction de greffe dans un certain nombre de [différends](#) fondés sur des traités relatifs à des investissements étrangers dans des projets d'énergies renouvelables. Historiquement, la CPA a participé activement au processus de la CCNUCC, portant à l'attention des États parties et d'autres parties prenantes la disponibilité des services de la CPA pour le règlement des différends découlant des principaux traités relatifs à l'environnement. La CPA est une organisation observatrice accréditée auprès de la CCNUCC et a assisté ces dernières années à la [COP-21](#) à Paris en 2015, à l'occasion de laquelle le Secrétaire général de la CPA a prononcé une allocution lors de la session plénière, et la CPA a co-organisé une [conférence](#) sur le thème du recours à l'arbitrage international et aux mécanismes de règlement des différends alternatifs (ADR) afin de résoudre les différends relatifs aux changements climatiques [*« Climate Change Related Disputes: A Role for International Arbitration and ADR »*]; à la COP-22 à Marrakech en 2016, lors de laquelle la CPA a organisé une [conférence](#) sur le rôle du droit international et de l'arbitrage international dans le cadre du rapprochement des politiques relatives au changement climatique [*« Bridging the Climate Change Policy Gap: The Role of International Law and Arbitration »*]; ainsi qu'à la [COP-23](#) à Bonn en 2017, à l'occasion de laquelle la CPA a co-organisé un [événement officiel en marge](#) de la Conférence portant sur le soutien à la CCNUCC et à l'Accord de Paris par le biais du règlement des différends internationaux [*« Supporting the UNFCCC and Paris Agreement through International Dispute Settlement »*].

Le 6 décembre 2018, la CPA a co-organisé un événement officiel en marge de la COP-24, dans le cadre de la journée dédiée aux entreprises et à l'industrie [« *Business and Industry Day* »] dont le thème portait sur le dialogue public-privé et l'ambition croissante en matière de climat [« *Increasing Climate Ambition, A Public Private Dialogue* »], organisée par la Chambre de commerce internationale en partenariat avec l'*International Bar Association* et l'Institut d'arbitrage de la Chambre de commerce de Stockholm. Dans le cadre de cet [événement](#), un panel sur le thème de la promotion et la protection des investissements relatifs aux changements climatiques [« *Promoting and Protecting Climate Change Investment* »] a exploré la façon dont les régimes réglementaires et les mécanismes de règlement des différends tels que l'arbitrage peuvent encourager et protéger les investissements privés et publics-privés dans le cadre de projets d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à ceux-ci. La Conseillère juridique senior, Mme Judith Levine, a présidé le panel et a répondu aux questions au sujet des règlements de la CPA et de l'expérience acquise par celle-ci en matière de règlement de différends relatifs aux changements climatiques et d'arbitrage entre investisseurs et États. La délégation de la CPA a également assisté à des sessions plénières et de négociations, rencontré des Parties contractantes et d'autres parties prenantes, et a participé à des ateliers et d'autres événements.

* * *

Informations générales à propos de la Cour permanente d'arbitrage

La Cour permanente d'arbitrage est une organisation intergouvernementale créée par la Convention de La Haye de 1899 pour le règlement pacifique des conflits internationaux. La CPA compte 121 Parties contractantes. Siégeant au Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas, la CPA facilite l'arbitrage, la conciliation, les enquêtes pour l'établissement des faits et d'autres procédures de règlement des différends entre diverses combinaisons d'États, d'entités étatiques, d'organisations intergouvernementales et de parties privées. Le Bureau international de la CPA administre actuellement 3 différends inter-étatiques, 98 arbitrages entre investisseurs et États et 50 affaires sur le fondement de contrats impliquant un État ou une autre entité publique. De plus amples informations relatives à la CPA sont disponibles sur le site Internet de la CPA à l'adresse suivante : www.pca-cpa.org.

Contact : Cour permanente d'arbitrage, courriel : bureau@pca-cpa.org



Intervenants de l'événement organisé en marge de la COP-24 : Judith Levine (CPA), Ilona Millar (Baker McKenzie), Wendy Miles QC (Debevoise & Plimpton), et Nicola Peart, Lourdes Sanchez et Amelia Keene (représentant les équipes gagnantes du concours organisé par la Chambre de commerce de Stockholm [« SCC's Stockholm [Treaty Lab](#) global competition »]).



Délégués de la CPA, la Conseillère juridique senior Judith Levine et la Conseillère juridique adjointe Camilla Pondel.



États négociant l'application de l'article 15 de l'Accord de Paris.



La COP-24 a eu lieu à 15 minutes seulement du site de l'Usine de Chorzów, de l'affaire de la CPII fréquemment citée de nos jours dans les procédures d'arbitrage internationales. La CPA a organisé une visite de l'usine pour un groupe de juristes internationaux et a rencontré le PDG, Piotr Hetmar, lui-même chercheur en droit à l'Université de Wrocław.

